DROIT

Connaître la loi informatique et liberté

Objectif : Connaître l'historique de la loi informatique et liberté, ses champs d'application, les procédures de déclaration et les pouvoirs de contrôle et de sanction de la Commission Informatique et Liberté (CNIL).

PROGRAMME

Historique

- Projet SAFARI de 1974 du ministère de l'Intérieur
- La loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « loi Informatique et Libertés » (LIL)
- Création de la Commission Informatique et liberté (CNIL)
- La directive européenne du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
- La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Champ d'application de la loi précisé

- Abandon du terme : « informations nominatives » pour « données à caractère personnel »
- Des précisions textuelles
  - Les données à caractère personnel
  - Les traitements automatisés
  - Les fichiers
  - La personne concernée par les traitements
  - Le responsable des traitements
- Les copies temporaires
- Le territoire d'application : la France
- Les conditions de licéité des traitements de données à caractère personnel
  - Etre collectées et traitées de manière loyale et licite
  - Etre collectées pour des finalités déterminées
  - Etre adéquates, pertinentes et non excessives face à leur finalité
  - Etre exactes, complètes et mises à jour
  - Etre conservées en respectant les délais de conservations
- Consentement de la personne concernée
- Responsabilité et droits
  - Le responsable des traitements
  - Droits des personnes concernées par ces traitements

Procédure de déclaration des fichiers allégée et simplifiée

- Le correspondant à la protection des données : intermédiaire entre l'entreprise et la CNIL
- Le détaché à la protection des données à caractère personnel chargé d'assurer, d'une manière indépendante, l'application interne des dispositions nationales
- Fichiers publics et privés
- Fichiers relatifs aux données sensibles
- Fichiers d'infractions et de condamnations
- Nouvelles formalités préalables : déclaration ou autorisation ?
- Import/export de données : quelles règles mettre en place ?

Nouveaux pouvoirs de contrôle et de sanction pour la CNIL

- Réduction des pouvoirs de contrôle en ce qui concerne les fichiers publics
- Pouvoirs de contrôle de la CNIL renforcés :
  - Accès à tout local et matériels qui permettent le traitement des données
  - Mise en demeure du responsable du traitement de se conformer aux dispositions de la loi
  - Sanctions administratives et pécuniaires

Personnes concernées

Directeurs généraux, directeurs juridiques et juristes, directeurs des systèmes d'information, correspondants Informatique et libertés, professionnels du secteur bancaire et crédit, directeurs marketing, directeurs des ressources humaines, professionnels de santé, chefs de projets informatiques, risk managers

Pré requis : aucun

PEDAGOGIE

Le Formateur

Très expérimenté dans le domaine juridique.

Méthode pédagogique

Séquence en alternance, projection d'un diaporama. Méthodologie, exercices en groupe et sous-groupes, supports d'application.

Intra entreprise
Lieu de formation : dans la ville de votre choix.

Inter entreprise
Tarif par personne

2 jours

1 150 €

Réf : DF006